

## APPEL DE CANDIDATURES ADMINISTRATRICE/ADMINISTRATEUR DU RÉSEAU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AIC Juin 2020 à June 2022

L'AIC est la voix professionnelle nationale des infirmières et des infirmiers autorisés du Canada représentant plus de 139 000 membres. L'AIC fait progresser la pratique et la profession infirmière afin d'améliorer les résultats pour la santé et de renforcer le système de santé public à but non lucratif du Canada.

L'AIC est à la recherche d'une infirmière ou d'un infirmier autorisé intéressé qui est membre de l'une des organisations du Réseau canadien des spécialités en soins infirmiers (réseau) de l'AIC pour remplir un des deux mandats à titre d'administratrice/administrateur du réseau au conseil d'administration de l'AIC pour la période de juin 2020 à juin 2022.

### CRITÈRES

En plus des exigences de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, tous les administrateurs doivent répondre aux exigences énoncées dans les politiques du Conseil (règlement 31 de l'AIC).

La personne mise en candidature doit respecter les critères suivants :

- être une personne de plus de 18 ans qui n'a pas été déclarée inapte par un tribunal et qui n'a pas le statut de faillite (art. 126 de la Loi);
- provenir d'un groupe de spécialité ayant versé ses frais d'adhésion et qui a proposé la candidature;
- être une infirmière ou infirmier qui est membre en règle de son organisme de réglementation provincial ou territorial;
- être une infirmière ou infirmier à la retraite en règle avec l'AIC et / ou avec leur juridiction;
- être une infirmière ou infirmier à la retraite qui est membre en règle de l'organisation membre du réseau qui a proposé sa candidature;
- avoir acquitté la cotisation de l'AIC par l'entremise de son membre juridictionnel ou du groupe des infirmières et infirmiers indépendants dans les deux dans les deux dernières années;
- ne pas être un employé ou un entrepreneur indépendant d'une organisation membre du réseau, de l'AIC ou de tout autre membre de l'AIC, autre qu'une personne qui est rémunérée par un groupe du Réseau pour agir en sa qualité de président(e);
- être en mesure de participer à trois (3) réunions du conseil de l'AIC par année (de deux journées chacune) en mars, en juin et en novembre, et à des téléconférences au besoin;
- être en mesure de participer à trois (3) réunions d'une journée pour discuter des activités du réseau avec le personnel de l'AIC en conjonction avec les réunions du conseil de l'AIC;
- posséder de l'expérience actuelle ou antérieure au sein d'un conseil d'administration d'une organisation membre du réseau;
- pouvoir présider des réunions régulières (cinq fois par années) ou des téléconférences *ad hoc* du réseau; et
- pouvoir présider les réunions mensuels du Comité consultatif du réseau.

La personne proposée doit soumettre un formulaire de mise en candidature en ligne, qui exige des réponses aux éléments suivants :

- mes antécédents de carrière (250 mots maximum);
- les raisons qui me motivent à poser ma candidature au poste de représentant(e) du réseau (100 mots maximum);
- ma contribution au rôle (100 mots maximum);
- mon énoncé de principe (200 mots maximum);
- mon programme électoral (250 mots maximum); et
- un photo professionnelle en couleur (haute résolution, format électronique)

La candidate ou le candidat doit aussi fournir une (1) photo récente en couleur; et deux (2) références comme suit :

- une lettre ou un courriel provenant de l'organisme de réglementation provincial ou territorial de la personne mise en candidature confirmant que celle-ci détient un permis en règle ou statut de retraite;
- une confirmation écrite selon laquelle la personne mise en candidature est membre en règle de l'organisation membre du réseau qui a proposé sa candidature;
- une confirmation écrite selon laquelle la personne mise en candidature a payé sa cotisation de l'AIIIC par l'entremise de son organisation membre ou du groupe des infirmières et infirmiers indépendants; et
- une confirmation écrite selon laquelle la personne mise en candidature a payé ses frais de souscription en tant qu'infirmière/infirmier auxiliaire et infirmière/infirmier psychiatrique autorisé; une lettre de support de leur association national; et
- le soutien de leur employeur pour participer aux réunions et aux téléconférences.

La date de clôture des mises en candidature est fixée au **Vendredi, le 1 mars 2020**.

#### Webinaire pour rencontrer les personnes mises en candidature

Un webinaire permettant de rencontrer les candidats se tiendra le **mercredi 11 mars 2020**, de 12 h à 13 h HE.

Les candidates et les candidats seront invités à parler de leur candidature et à répondre à deux questions préétablies.

#### **Vote**

Après le webinaire « Rencontrez les candidats », l'AIIIC enverra par courriel le bulletin de vote en ligne aux membres éligibles du réseau.

La date limite pour voter est le **5 avril 2020**.

La candidate ou le candidat ayant reçu la majorité des voix figurera sur le bulletin de vote présenté à l'assemblée annuelle de l'AIIIC le **22 juin 2020**.

Le 22 juin 2022, toutes les nominations de l'assemblée doivent être soumis entre 08 h30 et 9h00 afin de vérification, qui inclurait une preuve écrite de l'adhésion en règle avec le membre du réseau et leur organisme de réglementation.

#### Procédure pour les candidatures émanant de l'assemblée

Dans le cas où une mise en candidature émanant de l'assemblée porterait le nombre de candidat(e)s pour le poste de administratrice/administrateur des spécialités infirmières à deux ou plus, une élection aura lieu. Avant

de tenir cette élection, chacun(e) de ces candidat(e)s disposera de deux minutes pour s'adresser à l'assemblée et les délégués qui représentent le réseau auront l'occasion de poser des questions aux candidat(e)s. La candidate ou le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix sera nommé(e) administratrice/administrateur du réseau.

Dans l'éventualité où un seul candidat qui s'est présenté, les délégués qui représentent le réseau pourront proposer la motion visant à élire l'administratrice/l'administrateur du réseau, et cette motion n'a pas à être secondée.

#### Avis annonçant les résultats de l'élection

L'AiIC préviendra les membres du réseau des résultats de l'élection après le 22 juin 2020.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Elizabeth Morin, Spécialiste de l'adhésion et du réseau, au 613-237-2159, poste 234, ou à [emorin@cna-aiic.ca](mailto:emorin@cna-aiic.ca).